

# Municipalité de Saint-Albert



## Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 4 février 2013, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé «**Règlement 2013-01 amendant le règlement 18-09-88 à l'article 5 afin de modifier les frais d'étude d'une demande de dérogation à 375\$**».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs  
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 5 février 2013.

---

*Suzanne Crête, g.m.a.*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

### Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 5 février 2013,

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière